



Panne d'une voiture prêtée

Par **missen26**, le **16/02/2011** à **15:32**

Bonjour,

il y a quelques mois mon compagnon et moi même avons emprunter la voiture de ma voisine un Renault Scenic pour faire un courte distance et sur le chemin du retour la voiture s'est mise à l'arrêt d'un coup suivi d'une odeur de chaud, étant donner que nous étions devant une zone artisanale et qu'il y avais une légère pente nous nous somme garer en roue libre dans celle-ci et nous avons contacter ma voisine pour la prévenir ainsi qu'un ami qui est venu tracter le véhicule alors que celui-ci sortait du garage 1 semaine auparavant et que le garagiste avait prévenu ma voisine lui disant qu'il vaudrais penser a changer la courroie de distribution.

Quelques jours après la voiture est partie au garage pour vérifier cette panne et ce même garagiste a dit que la courroie de distribution avait rompu ainsi que la courroie de l'alternateur et que le moteur était mort ! le garagiste lui demande donc pour les réparation la somme de 1800€, sachant qu'elle ne touche que le RSA moi aussi et mon conjoint le chômage une somme pareil et difficile à régler d'un coup ! vu que la panne était imminente au vu de la remarque du garagiste concernant le courroie de distribution ma voisine et nous même avons conclud le paiement d'une partie de la panne vu que c'est nous qui étions au volant ce qui est normale.

Ma question est : est ce que nous somme dans nos droit en lui donnant qu'une partie des réparation ? ou alors somme nous quasiment responsable et devons nous tous payer les réparations sachant que la panne aurais pu arriver a n'importe quel moment ?